

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 2

Artikel: Notice sur la seigneurie et les seigneurs du Vanel
Autor: Reichlen, Fr.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pendant que tous les pays catholiques de l'Evêché se trouvaient ainsi réunis à la France, les pays protestants de cet Evêché restaient encore, avec Bellelai, compris dans la neutralité helvétique que la France disait vouloir respecter.

(*A suivre*).

J. CART.

Notice sur la
SEIGNEURIE ET LES SEIGNEURS DU VANEL
AU PAYS - D'ENHAUT

Dans une publication « historique et descriptive » publiée en 1883 par le Club du Rubly¹, nous lisons le passage suivant sur la ruine de l'ancien château du Vanel :

« Si on sort du village de Rougemont pour continuer sa route, après avoir traversé les Allamands, on arrive à un nouveau ruisseau de Flendruz, plus connu sous le nom de Griesbach ou ruisseau des Fenils, formant, pendant presque tout son cours, la frontière entre Berne et Vaud. Le Vanel, situé de l'autre côté du torrent, est cependant encore vaudois. Il est à nous, ce pan de mur, dernier reste du donjon du Vanel, élevé d'abord pour la protection des colons, mais qui devint dans la suite un nid de brigands titrés qui plus est ; il est là pour attester la force du peuple lassé de subir le joug de ceux qui veulent s'imposer à lui par la force brutale et user de leur puissance pour l'opprimer. Il y a quatre cents ans et plus que ce castel a été détruit ; une vieille muraille, que la main du temps attaque sans cesse, indique seule aujourd'hui, avec quelques autres débris, la place où il s'élevait fièrement, » etc., etc.

Plus loin, nous extrayons le passage suivant : « L'étroit défilé est bien gardé, qui s'y aventure y trouverait la mort. »

¹ Château d'Oex, Imprimerie Guillat, page 140.

Nous demandons mille excuses à l'auteur de ces lignes : aucun auteur, entre autres Hisely, dans son histoire sur le comté de Gruyère ; Roth, sur celle de la famille de Gruyère ¹ ; Kohli, dans son essai sur la contrée de Gessenay ² ; Jean de Muller, dans son histoire de ce lieu ³, n'ont accusé l'ancienne forteresse du Vanel d'avoir servi de repaire de brigands.

La seigneurie du Vanel, qui comprenait deux châtelainies : celle de Gessenay et de Rougemont, fut toujours la propriété de la famille comtale de Gruyère. Cette seigneurie forma une fraction de son vaste domaine ; c'était tantôt le chef de la famille, tantôt l'un ou l'autre membre, principalement les puînés, possesseurs à titre d'apanage, qui gouvernèrent ce petit coin de notre haute région. Il en était de même de la seigneurie de Montsalvens, à l'entrée du val de Charmey, dont l'histoire se confond pour ainsi dire avec celle du Vanel.

Lorsque le vieux tronc généalogique de la maison de Gruyère tomba de vétusté, les rameaux du Vanel ou de Montsalvens continuèrent la succession des vingt comtes qui ont régné dans le petit empire de la Sarine.

Jamais, mais jamais les écrivains qui ont pénétré dans les arcanes de la famille souveraine de Gruyère ne l'ont accusée d'une action contraire aux lois de la chevalerie. Voilà cinq siècles qu'elle a disparu et son souvenir est encore dans la mémoire populaire. Et le passant contemple son ancienne demeure, sur le monticule de Gruyère, avec une certaine piété, et son imagination se peuple de son souvenir.

Aujourd'hui il n'existe de l'ancien château du Vanel que très peu de vestiges, une tour carrée à moitié détruite, quelques restes de murailles au-dessous qui se désagrègent

¹ Schweizer. Geschichtsforscher. Vol. XIII.

² Versuch einer Geschichte der Landschaft Saanen.

³ Geschichte der Landschaft Saanen.

et dont les pierres roulent dans la gorge où gronde la Sarine.

Combien de temps ces restes lutteront-ils contre l'agression du temps ?

La forteresse du Vanel devait, paraît-il, être une belle contruction féodale, pareille à la structure du château de Montsalvens, qui laisse une ruine pittoresque avec son donjon. Dans tous les cas, le Vanel était une solide construction aux murs épais et soignés.

La situation de ce fort est unique, il prenait sa force surtout de son assiette dominant un passage qu'on ne pouvait éviter, d'un abord très difficile ; partout des forêts, des collines hérissées de sapins, des torrents qui grondent au fond de gorges sauvages.

« Dès le XI^e siècle, sinon plutôt, les comtes de Gruyère, maîtres du pays, écrit Hisely ¹, voulant affermir leur autorité et garder un passage important, soit pour pénétrer dans le Simmenthal par les Mosses ou marais de Gessenay (*Sanenmöser*), qui s'étendent vers Zweisimmen, soit pour entrer dans le Valais par le Sanetsch, ou dans le val d'Ormont par le col du Pillon, couronnèrent de tours et de remparts ce haut rocher du Vanel, qui leur offrait d'ailleurs un asile assuré. Le seul chemin praticable passait nécessairement dans l'enceinte de ce fort, qui défendait l'entrée des deux vallées que nous venons de nommer. C'est évidemment ce chemin étroit, serré, ardu, qui fit donner à ce château le nom de *Vanel* ². »

Nous pensons que cette construction ne servait pas seulement de lieu de défense, mais qu'elle réunissait certains

¹ Introduction à l'histoire du comté de Gruyère. Page 74.

² Le Vanel, « *lo vanel* », n'est pas un nom d'origine celtique, c'est un mot que la langue romane revendique. Il signifie une petite rue, un chemin étroit, serré, ardu. C'est ainsi que l'explique le Glossaire de Ducange.

services, comme Montsalvens encore, de maison des régales, de lieu où on administrait la justice, elle renfermait des prisons, la demeure du châtelain, peut-être celle du seigneur, etc.

Nous savons que de nombreux droits étaient attachés autrefois au château que le seigneur s'était bâti, entre autres, le plus important et le plus rémunérateur comprenait celui du droit de justice avec sa mère et mixe empire et omnimode juridiction, ses nombreux droits sur les chemins, routes, eaux, cours d'eau, bois, pâturages, bétail, etc.

Avant que le comté de Gruyère se fût accru de la seigneurie et châteltenie de Corbières, il comprenait quatre mandements militaires ou bannières, qui s'appelaient Gruyère, Montsalvens, Château-d'Oex et le Vanel. Chacun de ces noms était celui d'un château-fort, manoir ou siège de quelque seigneur de la maison de Gruyère, qui, en raison des droits attachés à ce château, était le justicier du territoire ou de la juridiction qui en dépendait.

Y avait-il dans la Suisse romane, notamment dans la Gruyère, des cas où la justice fût tenue indépendamment du château comme provenant d'une inféodation différente ? Ou plutôt n'y avait-il que des justices inséparablement attachées au château, qui fissent corps de fief avec lui, et où la justice dût suivre la concession du château comme une annexe ou une dépendance ? Le second cas nous paraît seul admissible.

Les quatre anciens mandements du comté de Gruyère formaient ensemble six châteltenies, attendu que ceux de Gruyère et du Vanel en comprenaient chacun deux, à savoir : le premier, les châteltenies de Gruyère et de la Tour-de-Trême ; le second, celles de Gessenay et de Rougemont.

Remarquons d'abord que la Tour-de-Trême n'avait pas un château ayant un droit de justice, qu'il n'a point servi

de résidence à un seigneur justicier ; que Rougemont n'avait pas de château féodal, que celui qui existe est une construction de la fin du XVI^e siècle.

Néanmoins, des documents de 1549 et de 1555 font mention d'un lieutenant de la châteltenie de Rougemont ; un autre, du 13 décembre 1539, donne à ce village et à son territoire le nom de mandement. De même, il est plusieurs fois question du châtelain de Gessenay ou de son lieutenant, ainsi que du mandement de ce nom.

Il ressort de ces faits que si chaque bannière formait une juridiction dont la haute justice était attachée au principal manoir, les causes civiles concernant la châteltenie de Rougemont devaient être portées devant le châtelain de ce lieu. L'appel en la cour suprême d'une sentence rendue par l'un des officiers de justice de Rougemont ou de Gessenay et les causes criminelles, entraînant le supplice ou quelque autre peine afflictive, devaient être portées à la cour du seigneur haut justicier, et l'exécution se faire au lieu de la justice, soit au Vanel. Ce château n'était plus tard qu'une ruine, mais de cette ruine même dépendait la haute justice ¹.

La cour de justice ne trouvant un refuge dans ces ruines, se réunissait parfois dans une habitation ou même dans une grange voisine du Vanel.

Comment s'est formée cette seigneurie, qui englobait une assez vaste étendue de nos Alpes ; du sud elle allait jusqu'à la frontière valaisanne, soit aux glaciers du Sanetsch ; au nord, jusqu'au village d'Ablentschen et des sources de la Jogne. A l'est, la vallée de la Turbach dont le glacier du Wildstrubel montre plus loin ses champs de neige ; à l'ouest, les vallées de l'Etivaz et de Château-d'Oex. Quel a été le premier leude qui est venu prendre possession de ce pays, qui était loin de représenter une terre hospitalière et peuplée ? Les documents ne nous le disent pas.

¹ Hisely. Int. à l'hist. du comté de Gruyère, pages 421 et suivantes.

Quand la lumière commence à se faire vers les XII^e et XIII^e siècles, le régime féodal était formé par une espèce de croissance naturelle. Il s'était établi même dans nos vallées élevées. Presque toute la terre appartient à de grands propriétaires qui ne la travaillent pas de leurs mains. Elle a peu de valeur, mais elle forme un domaine supérieur à ce que nous entendons aujourd'hui même par une vaste propriété. Le seigneur qui s'est emparé du territoire par la violence, usurpation, ou même sans recourir à ces moyens extrêmes, peut être grand ou petit, un comte, un chevalier, un chef de bande, un guerrier, un officier ou un serviteur d'une cour royale.

Il s'est bâti aussitôt une maison forte ou un château pour bien s'établir et mettre sa famille à l'abri d'un coup de main.

Les plus anciens documents de la Gruyère qui font mention des seigneurs du Vanel exhument un nommé Ulrich, qui paraît, dans l'acte de 1115, comme l'un des bienfaiteurs du prieuré de Rougemont, et comme cousin du comte qui fonda ce prieuré. Feu Hisely écrit qu'il a rencontré en 1211, 1215, 1218 un Uldricus de Vanel ; en 1225, sa femme Bertha. Parmi les témoins d'un acte de 1217, un W. de Vanel ; en 1221, 1222 et 1223 un « Umbertus de Vanello, canonicus Lausannensis » ; une Petronilla de Vanello, un Johannes de Vanello.

Tout cela est bien maigre et bien vague, ce n'est que vers le milieu du XIII^e siècle, avec l'entrée en scène du comte Pierre de Savoie, qui, poursuivant l'œuvre de son père avait commencée, assujettit à la suprématie de la Savoie le Genevois, le Pays de Vaud, le comté de Gruyère¹ et d'autres

¹ Le comte de Gruyère Rodolphe III, trop faible pour lui résister, lui céda, par acte du 10 avril 1244, en franc alleu, le château de Gruyère et l'en investit par un autre acte du 9 mai suivant. Pierre de Savoie inféoda alors ce château au fils puîné du comte Rodolphe.

puissances féodales, entre autres les maisons de Pont-en-Ogoz, de Corbières, dans le canton de Fribourg.

Pierre de Savoie, investi par le vicaire impérial du protectorat de toute la Bourgogne, s'assura des gorges et des passages les plus importants de l'Ogoz, en se faisant céder le Pas de la Tine, celui du Vanel, et la Tour d'Ogo, soit Château-d'Œx.

En 1271, Pierre, comte de Gruyère, son fils Pierre, donzel et Guillaume de Gruyère, chantre de la cathédrale de Lausanne, rendirent foi et hommage au comte Philippe de Savoie, au château de Chillon, à raison des châteaux et des seigneuries du Vanel, de Gessenay, de Gruyère, de Château-d'Œx, de Montsalvens et de la Tour-de-Trême, lui promettant, alors que la guerre avec le comte de Habsbourg paraissait inévitable, d'aider le comte de Savoie avec tout le dévouement qu'ils mettraient à défendre leur propre domaine. Lorsque, dans l'été de l'année suivante (1272), les hostilités s'engagèrent, le comte de Savoie s'assura du Pays de Vaud et se fit remettre les châteaux du Vanel, de Château-d'Œx et la Tour-de-Trême. Le comte de Gruyère promit à son suzerain de ne donner aide à ses ennemis aussi longtemps qu'il ne se serait pas accordé avec Rodolphe de Habsbourg, les Fribourgeois et les seigneurs de Corbières. Cet accord eut lieu à Romont le 11 juillet 1272.

Après une lutte bien longue et meurtrière, le comte de Savoie demanda la paix et le comte de Gruyère resta son vassal.

Nous ne pouvons, dans notre notice, réunir tous les feudataires qui se sont succédé dans le fief du Vanel ; nous l'avons dit, il était mouvant du fief dominant de Gruyère ; le nombre en est long ; au reste l'historien Hisely a déjà fait ce travail avec cette érudition, cette critique sévère qui distinguent sa principale œuvre sur le comté de Gruyère. Nous nous bornerons à recueillir quelques faits

qui se rattachent à notre sujet et qu'on découvre dans les documents.

Vers le commencement du XIV^e siècle, Pierre de Vanel, chevalier, neveu du comte de Gruyère, Pierre III, eut une vive lutte à soutenir avec quelques familles féodales bernoises, dont les propriétés se trouvaient dans le voisinage de celles de la seigneurie du Vanel ; des razzias de bétail, accompagnées de meurtres, d'incendies, de dévastations, s'étaient renouvelées dans la haute partie du Simmenthal. Ces incursions, qui n'étaient pas certes les premières, prenaient un caractère de plus en plus sauvage.

Jean de Boubenberg, avoyer de Berne, Jean de Krambourg ¹, chevalier, Bertold de Bennewyl, Laurent Münzer, exigeaient du sire du Vanel mille livres, écus blancs de Berne, à titre de dommage. Le sire de Krambourg profita de cette levée de réclamations pour revendiquer la propriété du Vanel. Pierre du Vanel opposait à ses adversaires que les razzias dont on se plaignait amèrement étaient de justes représailles. Quant au Vanel, il contesta la prétention de Krambourg, puisque cette seigneurie faisait partie depuis un temps immémorial du comté de Gruyère.

Le sire de Krambourg vint peu après assiéger le fort qu'il réclamait. Il ne put le prendre, ayant trouvé de la résistance dans les hommes d'armes du Gessenay. Leur seigneur, en reconnaissance de leur énergique résistance, leur octroya des privilèges. Enfin les parties, après s'être fait le plus de mal possible, chargèrent le comte Aymon de Savoie de les pacifier. Par sentence rendue à la Tour-de-Peilz, qu'il sut imposer, le comte de Savoie parvint à arrêter les hostilités. Sa sentence est trop longue pour songer à en donner même la substance.

¹ Le château de ce nom est situé au pied du Belpberg, préfecture de Seftigen.

Quant au château du Vanel, il fut statué qu'il resterait la propriété de la maison de Gruyère, qui était du reste un fief-lige relevant de la couronne de Savoie.

Nous sommes curieux de connaître qu'elles étaient les causes qui firent agir le sire de Krambourg en revendiquant le fort du Vanel. Hisely ne le dit pas. Ce point serait intéressant à connaître pour l'histoire de ce château.

A la mort du comte de Gruyère, Pierre III (1342), aïeul du seigneur du Vanel, celui-ci portant le même nom, succéda au gouvernement du comté, laissant à ses deux neveux, fils de feu son frère aîné Rodolphe, les mouvances du Vanel et de Montsalvens.

Ce bon vieux comte Pierre III fut l'un des plus brillants dynastes qui se succédèrent dans le petit empire de la Sarine. Il augmenta les limites du comté par des acquisitions dans les Ormonts et des deux seigneuries de Laubeck et de Maggenberg, dans l'Oberland bernois. C'est au temps de ce comte que la maison de Gruyère progressa, qu'elle étendit sa souveraineté dans les vallées du *Hochland*. C'est encore à cette période que les affranchissements se succédèrent, à Charmey, Entre-les-deux-Flendrus et au Gessenay. Ce comte fut même avoyer de Fribourg.

Nous arrivons au début du XV^e siècle. C'est le comte Antoine qui est le souverain, ou plutôt son vice-gouverneur que lui a donné le comte de Savoie, dans la personne de Louis de Joinville, sire de Divonne, lequel ne fut pas un habile représentant. Jamais le comté de Gruyère ne fut autant divisé dans son intérieur, et bientôt on se prépara au combat entre sujets de la haute et de la basse Gruyère. Berne soutenait de tout son poids ses voisins du Gessenay, ses combourgeois, puis il lui était agréable de tomber sur son ennemi héréditaire de Gruyère. Les hommes d'armes de Berne, de Thoune, de Frutigen, des haut et bas Simmenthal vinrent donc nombreux et se réunirent devant le château

de Bellegarde qu'ils emportèrent malgré une vive résistance, disent les chroniqueurs. Deux frères de la maison de Corbières, co-seigneurs de Bellegarde, furent faits prisonniers avec la garnison et conduits au château de Thoune. De là les Bernois franchirent le vallon d'Ablentschen, le long du torrent de la Jogne, et se présentèrent devant le fort du Vanel dont ils parvinrent à forcer les portes et à s'en rendre maîtres. Du Vanel ils poussèrent leur expédition jusqu'à Château-d'Œx, dont ils forcèrent encore le château. Les prisonniers furent dirigés au château de Thoune.

Le comte de Savoie s'émut de cette invasion qui portait un coup sensible à son vassal de Gruyère ; la lutte menaçait de prendre de grandes proportions ; Fribourg, l'évêque de Lausanne, de puissants voisins redoutèrent le choc de ces bandes armées si près de leurs Etats. Enfin on put convenir d'un choix d'arbitres qui mettraient fin aux hostilités. Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, Jacques de Montmayeur, prieur de l'abbaye de Payerne, des députés de Bâle, de Fribourg, de Soleure et de Bienne, parvinrent à arranger les antagonistes par compromis fait à Morat, le 3 mars 1407. Ce compromis disait entre autres que Berne restituerait les châteaux du Vanel et d'Œx, leurs dépendances et appartenances au comte de Gruyère ; les prisonniers seraient remis en liberté, etc. Ce compromis ne fut ratifié qu'un an plus tard par Amédée, comte de Savoie.

Malgré la tradition qui veut que les trois châteaux pris par les Bernois dans cette campagne de 1407 aient été détruits suivant les usages du temps, il est permis d'en douter. Ils ne furent pas démolis puisque les Bernois les rendirent, sans doute fort endommagés, écrit Hisely, à leur propriétaire. Justinger nous apprend qu'ils avaient été, non détruits, mais occupés par les vainqueurs.

Longtemps après cet événement, il est question des forts du Vanel et d'Ogo, sur la Motte.

Nous terminerons notre notice ici ; elle nous a entraîné plus loin que nous l'avons conçue de prime abord ; le lecteur ne nous en voudra pas. Nous connaissons la fin de la seigneurie du Vanel qui suivit le sort du comté de Gruyère dans les années 1554 et 55. Le 6 novembre 1555, les villes de Berne et de Fribourg procédèrent au partage de ce comté qui fut facilité par la situation physique du pays. Toute la contrée au-dessus du Pas de la Tine échut à Berne et la partie inférieure à Fribourg. En 1803, l'ancienne châtelainie de Rougemont, sur laquelle se trouve les vestiges de l'antique château du Vanel, fut adjugée au canton de Vaud, avec la châtelainie de Château-d'Œx.

Nos bons voisins du canton de Vaud fêteront au mois d'avril prochain l'anniversaire de 1803, date qui leur est spécialement chère ; elle leur donna un beau district alpin, mais surtout elle marque la fin de la lutte pour devenir un peuple et un canton confédéré.

Fribourg, décembre 1902.

Fr. REICHLEN.

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DE 1798 ET LA FRANCE

Lorsque l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud se fut constituée en 1798, un de ses premiers actes fut d'envoyer une députation à Paris. Elle devait porter au Directoire l'expression de la reconnaissance du peuple vaudois pour la protection qui lui avait été accordée et son désir de rester uni à la Suisse, traiter différentes questions financières et économiques et mettre Frédéric-César de la Harpe au courant de la situation, tout en le chargeant officiellement de représenter la *République Lémanique* auprès du gouvernement de la « Grande Nation ».